



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal

Lundi 18 avril 2011 à 18 heures 30

L’an deux mil onze, le lundi 18 avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

Etaient présents :

Gérard LENEVEU, Alain MARION, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZÉ, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POULLAIN, Claudine CHAPPELLIERE, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Frédéric LACOUR, Muriel BOUVIER.

Absent(s) excusé(s) :

Madame Edith GUILLOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ISABEL

Monsieur Jean-Luc LEGER donne pouvoir à Monsieur Alain MARION

Madame Gaëlle LUCAS donne pouvoir à Madame Marie-France MOLLET

Absent(s) non excusé(s)

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Monsieur Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR :

1. Motion suppression de postes d’enseignant.

Sur proposition de Madame Rosa GOUESLARD, 3^{ème} adjoint au maire, chargée de l’éducation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité approuve la motion suivante :

A la rentrée 2012, le gouvernement veut encore supprimer 16 000 postes d’enseignants, portant à 65 520 les postes supprimés depuis le début du quinquennat, soit 8% des effectifs.

Dans le premier degré, 85 postes d’enseignants vont être retirés du département du Calvados à la rentrée prochaine. Ces mesures pèseront lourdement sur les conditions d’enseignement.

Les conséquences en seront :

- des fermetures de classes ou des absences d'ouvertures impliquant des effectifs plus lourds.
- des maîtres E et G de plus en plus rares.
- la suppression de la moitié des postes de maîtres de soutien aux apprentissages.
- la fin des postes d'assistant langues vivantes.
- une diminution du nombre de remplaçants.
- la disparition des antennes CRDP de Lisieux, Falaise et Bayeux.
- la suppression des services éducatifs dans les musées.
- la diminution des décharges de directeurs.

Concrètement, cela se traduit à Giberville par :

- la suppression de la décharge à plein temps du directeur de l'école Louis Aragon.
- la remise en cause d'un poste d'enseignant à plein temps sur l'école.
(Cet enseignant partagera la classe à mi-temps avec le directeur).
- des inquiétudes sur le poste de soutien qui risque d'être redéployé sur plusieurs écoles.
- la suppression du poste de professeur d'anglais.
- la fermeture d'une classe à l'école des Tilleuls du Plateau.

Les membres du conseil municipal s'inquiètent particulièrement quant aux conditions d'enseignement et aux moyens dont vont disposer les enseignants pour mener à bien leurs missions et aider au quotidien tous les élèves et notamment les plus fragiles.

Malgré les discours, l'éducation prioritaire est attaquée et le soutien aux élèves les plus en difficulté va subir de nouveaux reculs. On parle de lutte contre la délinquance, l'exclusion, mais interdire de faire un travail efficace dans les secteurs qui en ont besoin montre l'abandon de toute la mobilisation contre l'échec scolaire.

Dans les collèges et lycées, les suppressions de postes d'enseignants (154 pour l'académie de Caen) et les suppressions de sections notamment dans les lycées professionnels (par exemple, la fermeture de la section technicien d'usinage au lycée Dumont d'Urville) ne permettront pas à nos jeunes d'obtenir la formation de haut niveau dont notre région a besoin.

Parce que l'avenir de la jeunesse est en jeu, nous refusons cette entreprise de destruction du service public de l'éducation nationale. Notre pays a les moyens de répondre aux défis de l'école publique, gratuite et laïque de qualité et d'assurer la réussite de tous.

A l'occasion de la séance de Conseil Municipal du 18 avril 2011, nous tenons à réaffirmer notre engagement aux côtés des enseignants et des parents d'élèves dans la défense de l'école publique et du statut des enseignants.

2. Décision modificative n°1.

Suite à notification, après le vote du budget, des dotations d'Etat ainsi que des bases d'imposition et des allocations compensatrices,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme pour 2011 les taux d'imposition pour chacune des trois taxes directes locales, tels que reconduits dans la délibération n°28.03.24 en date du 28 mars 2011 soit :

- Taxe d'habitation : 13,93%
- Taxe foncière - bâti : 36,07%
- Taxe foncière - non bâti : 61,71%

D'où un produit attendu de :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe Habitation	3.571.000	13,93%	497.440
Taxe Foncier Bâti	3.353.000	36,07%	1.209.427
Taxe Foncier Non Bâti	32.800	61,71%	20.241
Soit au total			1.727.108 €

- Adopte la Décision Modificative n°1 libellée comme suit :

- En Recettes de Fonctionnement :

Art 7311	Contributions Directes	+ 108
Art 7323	Garantie Individuelle de Ressources	+46.350
Art 74833	Compensation TP/CFE	+ 285
Art 74834	Compensation TF	+ 6.225
Art 74835	Compensation TH	- 1.846
Art 7411	Dotation Forfaitaire	- 11.924
Art 74121	Dotation Solidarité Rurale	+ 5.951
Art 74127	Dotation Nationale de Péréquation	<u>+ 9.703</u>
	Total	+54.852

- En Dépenses de Fonctionnement :

Art 022	Dépenses imprévues	+ 44.852
---------	--------------------	----------

- En Dépenses d'Investissement :

Art 2315	Fonction 820 Opération 39	+ 10.000
	Réhabilitation du Presbytère et aménagement des abords	

- Ce qui entraîne également :

Art 023	Virement à l'Investissement	+ 10.000
Art 021	Virement du Fonctionnement	+ 10.000

3. Révision de la Délibération n°21.02.13.

Suite à observation de Monsieur le Préfet du Calvados par courrier en date du 25 février 2011 à propos de la délibération n°21.02.13 du 21 février 2011 relative à la consultation pour la fourniture des denrées alimentaires,

Vu les dispositions de l'article L441-2-2 du code du commerce aux termes duquel un acheteur, un distributeur ou prestataire de services ne peut bénéficier de remises, rabais et ristournes pour l'achat de fruits et légumes frais,

Considérant qu'il y a lieu de revenir sur les termes de la précédente délibération suscitée en ce qui concerne le lot fruits et légumes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du marché suivant :

Fruits et légumes	Normandie Fruits	Tarif collectivités
-------------------	------------------	---------------------

4. Questions diverses.

→ Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

Celui-ci doit répondre à 3 objectifs :

- Rattachement des communes isolées à des groupements,
- Rationalisation des périmètres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre,
- Réduction du nombre des syndicats intercommunaux ou mixtes.

Exposé des différentes cartes élaborées dans le cadre des études en cours et comportant des regroupements de plus en plus importants.

Réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 29 avril prochain.

A noter que la carte définitive devrait être arrêtée fin 2012 (mi 2013 au plus tard).

→ Date à retenir :

Réunion publique de mi-mandat le 03 novembre 2011.

Séance levée à 19h45

A Giberville, affiché le 21 avril 2011